

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 7 janvier 2016 à 19 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier un (1) contribuable

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10349)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Embauche responsable de l'urbanisme
3. Levée de l'assemblée

2. EMBAUCHE RESPONSABLE DE L'URBANISME (Rés. # 10350)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a été en processus d'embauche pour trouver un nouveau responsable de l'urbanisme ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité des relations de travail a effectuées à la suite de la réception des candidatures et des entrevues passées avec certains candidats ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soit et est autorisé à procéder à l'embauche de monsieur Pierre Fortin comme nouveau responsable de l'urbanisme pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. La date d'entrée en poste de monsieur Fortin est prévue le 25 janvier 2016.

Il est entendu que l'engagement de monsieur Fortin est effectif pour une période de probation de trois (3) mois et que, par la suite, il sera confirmé dans ses fonctions par une autre résolution du Conseil municipal.

Les conditions d'embauche sont telles qu'entendues lors de l'entente survenue entre le Conseil municipal et monsieur Fortin et seront détaillées dans le contrat de travail que les deux parties devront signer.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10351)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 19 h 15.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune
des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142
du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier